

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83 Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60 Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - CS 43007 - 68061 MULHOUSE Cedex 3 Tél. : 03.89.46.89.16

- SOCIETES-FUSION-ABSORPTION D'UNE SA OU SARL PAR UNE AUTRE SA



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique:

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert:

- 1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller
- 2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendezvous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
- 3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

III. Coût:

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

SOCIETE ABSORBANTE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

Créer et Reprendre

Centre de Formalités

des Entreprises

Formulaire : 2 formulaires M2 (document à télécharger)

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet (document à télécharger)

- 1 exemplaire original (ou copie certifiée conforme par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes) du procès-verbal enregistré de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant constaté la réalisation de la fusion-absorption
- 2 exemplaires des statuts mis à jour si la fusion-absorption entraîne la modification de ceux-ci, certifiés conformes par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes
- 1 copie de la déclaration de conformité établie par les sociétés participantes et signée par un Membre du Directoire, Administrateur, Gérant desdites sociétés ayant reçu mandat à cet effet.
- 1 exemplaire du traité de fusion
- 1 attestation de parution dans un Journal d'Annonces Légales ou copie de celui-ci

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

SOCIETE ABSORBEE

Cette formalité s'effectue au CFE du siège social

Régime classique :

- 1 exemplaire (ou copie certifiée conforme par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes) du procès-verbal enregistré de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé la réalisation de la fusion-absorption
- 1 copie de la déclaration de conformité établie par les sociétés participantes et signée par un Membre du Directoire, Administrateur ou Gérant desdites sociétés, ayant reçu mandat à cet effet
- 1 exemplaire du traité de fusion
- 1 attestation de parution dans un Journal d'Annonces Légales ou copie de celui-ci

Régime simplifié : (absorption d'une filiale détenue en totalité par la société absorbante)

- 1 copie de la déclaration de conformité établie par les sociétés participante et signée par un Membre du Directoire, Administrateur ou Gérant desdites sociétés, ayant reçu mandat à cet effet
- 1 attestation de parution dans un Journal d'Annonces Légales ou copie de celui-ci

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

14,35 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire



Date et signature :

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e):
souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :
Par dépôt ou envoi postal :
 Dossier constitué par mes soins Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier ou
Sur rendez-vous :
Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité
Immatriculation : 70,00 € □
Modification : 35,00 €
Mes coordonnées :
NOM:
Prénom :
Adresse:
Qualité :
Téléphone :
Email :